

LIAISON-JUSTICE

ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE

RAPPORT ANNUEL 2022-2023



TABLE DES MATIÈRES

4 Critères de l'ACA

6 Portrait de l'organisme

Coordonnées

Historique

Mission / Philosophie / Population desservie

Objectifs de la LSJPA

Mot de la présidente et de la directrice

Conseil d'administration

Équipe

14 Rétroaction de la dernière année

Prévention des méfaits

Justice réparatrice

Résolution de conflits

Programme de mesures de rechange général

Avancement organisationnel et vie associative

Engagement et concertation

ASSOJAQ

Organismes d'accueil

23 Bilan statistique

LSJPA

PMRG

CRITÈRES DE L'ACA

Action communautaire autonome

CRITÈRE 1

Être un organisme à but non lucratif

CRITÈRE 2

Être enraciné dans la communauté

CRITÈRE 3

Entretenir une vie associative et démocratique

CRITÈRE 4

Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

CRITÈRE 5

Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

CRITÈRE 6

Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

CRITÈRE 7

Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée

CRITÈRE 8

Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public



**Voici la représentation des critères de l'ACA (1 à 8)
à l'intérieur du rapport annuel.**

Portrait de l'organisme

| | |
|--|-------|
| Historique | 1-5-8 |
| Mission / Philosophie / Population desservie | 1-4-6 |
| Objectifs de la LSJPA | 6 |
| Mot de la présidente et de la directrice | 4 |
| Conseil d'administration | 2-3 |
| Équipe | 3 |

Rétroaction de la dernière année

| | |
|---|---------|
| Prévention des méfaits | 2-6-7 |
| Justice réparatrice | 2-4-6-7 |
| Résolution de conflits | 2-6-7 |
| Programme de mesures de rechange général | 6-7 |
| Avancement organisationnel et vie associative | 3-6 |
| Engagement et concertation | 2-6-7 |
| ASSOJAQ | 2-7 |
| Organismes d'accueil | 2-6-7 |

Val-d'Or
(siège social)

850, 4e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1J5

819 825-6377
liaison-justice@cablevision.qc.ca

Rouyn-Noranda

200, 9e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2C2

819 762-1284
liaison-justicerouyn@cablevision.qc.ca

www.liaisonjustice.com

Facebook : Liaison-Justice



LA NAISSANCE DE L'ORGANISME

Constitué à l'initiative des gens de la communauté, Liaison-Justice a été incorporé comme organisme à but non lucratif en 1985 où, à cette époque, nous portions le nom de Référence-Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est également cette année-là que nos lettres patentes ont été émises (08-01-1985), qu'a eu lieu la première assemblée générale annuelle et que le premier conseil d'administration a été formé, indépendant du réseau public, ce qui est d'ailleurs toujours le cas à ce jour.

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), où l'importance de la personne victime a été mise de l'avant, le conseil d'administration et l'équipe se sont questionnés et ont décidé de changer le nom de l'organisme afin d'être plus inclusifs. C'est ainsi qu'en 2003, l'organisme va prendre le nom de Liaison-Justice.

DE REGROUPEMENT À ASSOCIATION

En 1989, les organismes orienteurs, appelés ainsi à l'époque, se regroupent et forment le regroupement des organismes orienteurs du Québec (ROOQ). Celui-ci deviendra le regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) en 1997. Puis, en 2012, Liaison-Justice prend la décision de se dissocier du ROJAQ pour adhérer à l'association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ), association dont nous sommes membres depuis.

ET AU NIVEAU DE LA LOI

Dans les années 70, nous voyons l'apparition du concept de déjudiciarisation, le rapport Batshaw, à la suite duquel certaines mesures pénales alternatives se développent, en plus de la Loi de la protection de la jeunesse qui entre en vigueur et apporte des notions favorables aux mesures alternatives. Au début des années 80, la Loi sur les jeunes contrevenants est mise en application et propose les mesures de rechange comme interventions non judiciaires.

C'est en 2003 que la LSJPA entre en vigueur et insiste sur la déjudiciarisation, en plus d'initier plusieurs nouvelles mesures extrajudiciaires.

MISSION

Organisme de justice alternative de l'Abitibi-Témiscamingue, qui favorise la prévention des méfaits et la résolution de différends, en accompagnant la communauté, dans une approche de responsabilisation et de réparation.

PHILOSOPHIE

La philosophie de base de Liaison-Justice vise la prévention, la réparation de torts causés, le règlement des litiges et le maintien de partenariat avec les acteurs sociojudiciaires et les communautés tout en tenant compte de leurs réalités.

L'équipe de Liaison-Justice est convaincue que le recours à l'appareil judiciaire n'est pas toujours la seule solution possible, ni même la meilleure. C'est pour cela que Liaison-Justice offre des services différents et alternatifs en matière de justice (médiations, travaux communautaires, développement des habiletés sociales, réparations diverses envers la ou les victimes, etc.). Cette approche respecte les droits et les libertés de chacun et vise à construire ensemble une société meilleure et plus juste.

POPULATION DESSERVIE

- Adolescents âgés de 12 à 17 ans ayant commis un geste contrevenant à une loi ou un règlement au Québec;
- Personnes victimes d'un délit impliquant un adolescent âgé de 12 à 17 ans;
- Élèves de 12-13 ans (programme de prévention scolaire);
- Toute personne d'un organisme ou de la communauté qui vit un conflit nécessitant un soutien ou de l'accompagnement dans une médiation visant une entente à l'amiable;
- Adultes ayant commis un geste contrevenant à une loi.

OBJECTIFS DE LA LSJPA

Lorsqu'un adolescent commet un délit et que le policier procède à son arrestation, plusieurs scénarios sont possibles. Il peut se voir imposer une mesure extrajudiciaire (renvoi), une sanction extrajudiciaire ou une peine spécifique. Il peut s'agir d'une mesure de réparation envers la personne victime, envers la communauté ou autre type de mesure, selon le cas.

La LSJPA vise à protéger la communauté par différents moyens, notamment en :

- obligeant les adolescents contrevenants à assumer les conséquences de leurs délits au moyen de mesures proportionnelles à la gravité de leur infraction et à leur degré de responsabilité;
- favorisant la réadaptation et la réinsertion sociale des adolescents ayant commis des infractions;
- contribuant à la prévention des crimes par l'orientation des adolescents vers des programmes ou des organismes communautaires en vue d'éliminer les causes de la criminalité chez les adolescents.

La mesure de renvoi a pour objectif d'aider à ne pas commettre d'autres infractions.

Les mesures de réparation envers les personnes victimes peuvent prendre plusieurs formes, notamment la participation à un processus de médiation, duquel peut découler un geste réparateur ou la rédaction d'une lettre d'excuses adressée à la personne victime.

Les mesures de réparation envers la communauté visent à réparer les torts causés par l'entremise de travaux communautaires/bénévoles ou par un versement (don) à un organisme communautaire.

Enfin, la dernière mesure de réparation est la mesure de développement des habiletés sociales (DHS). Selon le type de délits commis par les adolescents qui fréquentent nos services, nous offrons des mesures DHS en lien avec la loi et la consommation, la responsabilité citoyenne, la gestion de l'agressivité et de la violence, la conduite de véhicules à moteur ou la cybercriminalité.

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE

Quelle belle année 2022-2023 nous avons partagée à Liaison-Justice!

Nous sommes ravies de vous présenter le rapport annuel de notre organisme, représentant le fruit du travail assidu et du dévouement de l'équipe envers notre mission.

Comme chaque année, le plan d'action est établi par l'ensemble des employées et comporte toujours des objectifs et certains défis. C'est avec une équipe déterminée et professionnelle que le tout se concrétise. Encore une fois, nous sommes fières d'avoir atteint la majorité des objectifs. L'intervention et la prévention ont été au cœur de nos discussions et de nos actions puisque l'une de nos priorités 2022-2023 était d'offrir l'accès à des services de qualité à l'ensemble de la population.

Nous croyons sincèrement que peu importe la grandeur de nos actions, nous pouvons faire une différence dans la vie des gens.

En terminant, nous tenons à remercier toute l'équipe et les membres du conseil d'administration pour leur travail et leur implication.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

MIREILLE VALLIÈRES

Présidente

JOSÉE NADEAU

Directrice



Mireille Vallières

Présidente, infirmière retraitée



Céline Robert

Vice-présidente, gestionnaire retraitée



Caroline Nadeau

Trésorière, conseillère en dotation chez Taktik



Nathalie Chevrier

Secrétaire, coordonnatrice chez Neighbours



Martine Siguin

Administratrice, intervenante CAVAC



Nathalie Quenneville

Administratrice, chef de service santé mentale jeunesse CISSAT



Rémi Nolet

Conseiller, intervenant Groupe Image

Les membres du conseil d'administration se sont rencontrés à **7** reprises durant l'année, en plus de tenir **une** assemblée générale annuelle.



Josée Nadeau
Directrice



Pascale Blais
Directrice adjointe



Johanne Gauthier
Secrétaire



Manon Richard
Intervenante



Mélissa Rancourt
Intervenante



Alexandra Larouche-Fortier
Intervenante



Lise Caron
Secrétaire



Anik Vachon
Intervenante



Josie-Anne Thériault
Intervenante



Audrey Robert
Intervenante



Jessica Garcia
Intervenante

PRÉVENTION DES MÉFAITS

L'adolescence est une période de développement et de transition pendant laquelle le jeune chemine vers l'âge adulte. Cette période est remplie de changements et d'expériences qui contribueront au développement du cerveau. L'adolescence est aussi une période d'apprentissage qui peut parfois mener à faire de mauvais choix.

Ainsi, nous trouvons essentiel de sensibiliser les adolescents à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) afin de prévenir d'éventuels méfaits. Cette prévention s'actualise à plusieurs niveaux et parfois même en partenariat avec des acteurs proches de l'adolescent ou de la communauté.

Premièrement, il va de soi que notre intervention en réduction des méfaits est d'abord orientée vers les adolescents qui sont référés sous la LSJPA à Liaison-Justice. Que ce soit par le policier, le délégué à la jeunesse ou par le tribunal, ceux-ci sont pris en charge rapidement et parfois, la journée même où ils reçoivent leur conséquence. C'est le cas lors des séances de la Cour, car un intervenant est présent afin d'informer l'adolescent des étapes à venir.

Pendant la réalisation de leurs sanctions extrajudiciaires ou de leurs peines spécifiques, l'intervenant s'assure que l'adolescent soit bien encadré dans son organisme d'accueil. Cette expérience se veut constructive, responsabilisante et surtout réparatrice. Nous avons une grande reconnaissance envers les organismes d'accueil qui permettent la réinsertion de l'adolescent. Parfois, de cette expérience, l'adolescent obtiendra un emploi au sein même de l'organisme. Aussi, le sentiment d'être encadré par des adultes de confiance peut être, du point de vue de l'adolescent, l'élément déclencheur pour adopter de meilleures habitudes de vie afin d'éviter la récidive ou pour se sortir de son engrenage dans la criminalité.



Enfin, nos ateliers de prévention se veulent une porte d'entrée pour discuter avec les adolescents du large éventail de délits, mais aussi des multiples conséquences susceptibles de survenir si la loi est enfreinte. De ce fait, nous travaillons sans relâche afin de faire la promotion de nos ateliers en faisant de la représentation auprès du personnel des écoles et en diffusant notre offre de services.

- Programme de prévention de la criminalité Passe ton tour, s'adressant principalement aux élèves de secondaire 1, axé sur la LSJPA et ses différentes composantes :
 - **736** élèves ont été rencontrés.
- Atelier de prévention de la criminalité en collaboration avec la Sûreté du Québec :
 - **24** élèves de 6e année du primaire et
 - **230** élèves de secondaire 1 et 2 ont été rencontrés.
- Rencontres de sensibilisation à la LSJPA lorsqu'une école désire prendre action sans porter plainte contre l'élève :
 - **10** élèves et 2 parents ont été rencontrés.
- Programme de prévention des méfaits Destin et Compte à rebours :
 - **544** élèves de secondaire 3 ont été rencontrés.

Au total, ce sont donc **1544** élèves de différentes écoles à travers l'Abitibi-Témiscamingue qui ont été informés et sensibilisés. Les intervenants constatent que les étudiants sont à l'écoute, réceptifs et intéressés par les discussions que suscitent ces ateliers.

JUSTICE RÉPARATRICE

Le mois de novembre a une signification spéciale pour l'équipe de Liaison-Justice, car il est reconnu pour être le mois de la justice réparatrice, et ce, à travers le Québec. Ce processus, plus spécifique au sein de notre travail, a pour objectif d'encourager les contrevenants à se responsabiliser et à réparer les torts causés auprès des victimes ou de la collectivité. Elle se veut donc une alternative ou un complément au système judiciaire dit traditionnel. C'est également dans cette philosophie que nous animons nos ateliers de prévention des méfaits et accompagnons les citoyens dans notre service de médiation citoyenne Option-Dialogue.

Chaque année, nous posons un geste significatif dans le but d'informer et de sensibiliser les citoyens à la justice réparatrice, mais de façon beaucoup plus large, car cette approche peut aller du geste réparateur d'un enfant pour avoir brisé le jouet d'un ami au contrevenant qui participe à une médiation avec la personne victime de son acte criminel.

En ce sens, cette année, nous avons fait appel aux écoles du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-bois et du Lac Simon afin de faire participer les élèves de 5e et 6e année à une activité créative. Ceux-ci devaient exprimer, de manière artistique, ce que représente pour eux la justice réparatrice selon les thèmes suivants : être responsable, faire un bon choix versus un mauvais choix, faire un geste réparateur, reconnaître ses erreurs et s'en excuser, reconnaître les valeurs de la justice réparatrice: respect, réparation et communication.

En tout, ce sont **47** dessins qui ont été recueillis par l'équipe de Liaison-Justice. Ils ont été affichés du 16 au 30 novembre 2022 dans les vitrines de trois commerces du centre-ville de Val-d'Or, soit Chaussures POP, Ô Thaï et le Salon de Barbier La Lame D'or.

L'activité a été une réussite! Les élèves l'ont appréciée, entre autres, puisqu'il s'agissait d'un projet d'expression artistique. Quant aux enseignants et éducateurs, ceux-ci nous ont rapporté que l'activité leur a permis d'avoir de belles discussions avec les étudiants au sujet de la justice réparatrice. Ils sont certes emballés par la possibilité d'une deuxième édition.



RÉSOLUTION DE CONFLITS

Conflit, différend, chicane, désaccord, dispute, litige... sont tous des mots pour signifier qu'il y a opposition entre deux parties. Les conflits sont présents dans nos vies et se présentent sous différentes formes, ainsi que dans une multitude de contextes. Il n'est pas toujours évident de bien les gérer et encore moins de les résoudre. Encore faut-il être en mesure de bien analyser la situation conflictuelle et de prendre sa part de responsabilité.

C'est dans le souci de mettre à l'œuvre les pratiques citoyennes et l'accent sur la justice alternative que le service Option-Dialogue existe depuis plus de 12 ans en Abitibi-Témiscamingue. Liaison-Justice est d'ailleurs le seul organisme en région à offrir un tel service.

À travers les années, plusieurs citoyens ont fait appel au service afin d'être accompagnés dans la résolution de leur conflit, que ce soit de voisinage, familiaux, de travail ou entre locataire et propriétaire. L'objectif est évidemment d'établir ou rétablir la communication qui a souvent été brisée lors du conflit, mais aussi amorcer un changement afin de régler le conflit qui perdure depuis souvent bien longtemps. Les intervenants de Liaison-Justice s'affairent donc à prendre la situation dans sa globalité afin de mettre en lumière les causes et les symptômes du conflit et ainsi miser sur la responsabilisation des parties, ce qui donne lieu, à l'occasion, à une médiation.

Dans la dernière année, ce sont **38** citoyens qui ont fait une demande de service. Tandis que certains viennent chercher de l'information sur la gestion des conflits et la communication positive, d'autres sont désireux d'être accompagnés dans une médiation. Peu importe la demande, les intervenants sont soucieux d'apporter leur aide et parfois simplement de semer une graine qui fera son chemin et grandira à travers le temps.

Outre le service d'Option-Dialogue, les intervenants de Liaison-Justice sont appelés à faire des ateliers de sensibilisation sur la gestion de conflits et la communication positive, selon les demandes du milieu. Par exemple, cette année, deux intervenantes se sont rendues dans un HLM où plusieurs conflits perduraient entre les locataires, afin de faire la promotion du service, mais aussi partager quelques informations sur la gestion adéquate d'un conflit.

PROGRAMME DE MESURE DE RECHANGE GÉNÉRAL

Une fois l'adolescence passée, l'âge adulte arrive parfois beaucoup plus rapidement que notre capacité à assumer toutes les responsabilités reliées à l'atteinte de la majorité. Cependant, il n'y a pas d'âge pour enfreindre la loi, mais entre 17 et 18 ans, la marge est excessivement grande quant aux conséquences possibles lors d'un délit. Du moins, elle l'était avant l'arrivée du Programme de mesures de rechange général pour adultes.

Depuis maintenant quelques années, les adultes accusés d'une infraction ne sont plus toujours envoyés devant les tribunaux, car certains peuvent être admissibles à une mesure de rechange. Certes, un examen de chaque dossier est fait par les hautes instances, mais si l'admissibilité est concluante, c'est aux intervenantes de Liaison-Justice d'accompagner les accusés dans la réparation des torts causés. Étant le seul organisme en Abitibi-Témiscamingue à avoir ce mandat, Liaison-Justice est fier de participer à la justice alternative également au niveau des adultes, ce qui permet d'axer ses interventions sur la justice réparatrice.

Cette année, ce sont **63** adultes qui ont été référés au Programme de mesures de rechange général. À travers les rencontres et interventions avec les accusés, nous sommes à même de constater l'impact d'un tel programme dans leur vie et ainsi voir la différence dans le risque de récidive. En évitant la judiciarisation, les accusés prennent conscience de l'opportunité qu'ils ont d'éviter un casier judiciaire et saisissent généralement la deuxième chance qui leur est offerte.

AVANCEMENT ORGANISATIONNEL ET VIE ASSOCIATIVE

L'avancement organisationnel se veut un processus de développement des compétences et de l'efficacité de l'organisme en soi, mais aussi des membres de l'équipe. Cet avancement nous permet donc d'être mieux outillés pour la réalisation de nos objectifs organisationnels.

Comme la vie est continuellement en changement, nous sommes conscients que certaines problématiques émergent, alors que d'autres évoluent, se subtilisent ou persistent. Dans un objectif de perfectionnement, Liaison-Justice tend constamment à s'actualiser, tant au niveau de l'intervention que de l'administration. De ce fait, l'équipe a assisté à plusieurs formations cette année :

Volet intervention : Journée des cliniciens LSJPA; Journée LSJPA - De la théorie à la pratique; Congrès Equijustice; Intervention auprès des adolescents en lien avec les délits à caractère sexuel; Outils DHS, volet sexualité; Stupéfiants; Automutilation; Piwaseha; Logiciel Canva; Accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique; Formation en dépendances adultes; Colloque - Les violences : comprendre, s'outiller, intervenir; Gérer l'ingérable; Conférences connexion (OKLM, Sikbona! et Funambules); PMRG; Colloque « Sors du cadre ».

Volet administration : Avantage - logiciel comptable; Logiciel Canva; Journée des juristes 2022; Préparation à la retraite; Régime de retraite - Formations administratives et Facteurs d'équivalence; CAFA - La gouvernance d'un organisme; Obligations fiscales des organismes; Les grandes rencontres CNESST; Vos nouvelles obligations en vertu de la LAPVIC; MJQ - Accompagnement des personnes victimes par le BSSV; Amélio; La cybersécurité pour les PME; Webinaire sur l'hameçonnage.

En plus des formations, l'équipe est appelée à se réunir régionalement de façon régulière afin de faire le point sur les actions passées, en cours et à venir. Cela nous permet de soulever les bons coups, les éléments à améliorer, les besoins à venir tant humains qu'organisationnels, matériels et financiers afin de répondre à notre mission. Si nécessaire, des comités sont formés au sein de l'équipe dans l'objectif de favoriser l'avancement de notre plan d'action en cours. D'ailleurs, cette année, plusieurs ont été formés pour travailler les dossiers suivants : Politique de gestion, Plan d'action, CNESST - Régime intérimaire, Graphisme, etc. Certains ont mené à terme leurs activités, alors que d'autres poursuivront leur travail au cours de l'année suivante, entre autres en ce qui a trait au développement et à l'actualisation d'outils et du Régime intérimaire de la CNESST.

ENGAGEMENT ET CONCERTATION

En tant qu'organisme communautaire, nous croyons que l'engagement social est nécessaire pour contrer les enjeux des différentes problématiques vécues en région. C'est notamment par la concertation entre organismes et représentants du Réseau de la santé et des services sociaux que nous pouvons nous impliquer collectivement pour des actions concrètes. À travers l'Abitibi-Témiscamingue, plusieurs tables de concertation sont en place pour permettre aux membres de se tenir informés sur la réalité de leur MRC, mais aussi pour leur donner l'opportunité de se positionner collectivement pour prendre part au changement social.

Certaines initiatives découlent de ces tables, notamment, les projets Destin et Compte à rebours qui ciblent la réduction des méfaits auprès des étudiants du secondaire (consommation, influence des pairs, prise de risques, comportements délictueux).

Cette année, l'équipe de Liaison-Justice a siégé aux tables et comités suivants : Table jeunesse Rouyn-Noranda, Table de concertation en matière de violence sexuelle et conjugale de la MRC Vallée-de-l'Or, ROC VO, Table Dépendances Abitibi-Ouest et Table LSJPA.

De plus, quand nous parlons d'engagement social, nous parlons évidemment de l'importance d'être enraciné dans la communauté témiscabitibienne. En plus des actions nommées ci-haut, nous sommes présents aux rendez-vous lorsque nous avons l'opportunité de parler de l'organisme et de nos services : auprès des divers corps policiers de la Sûreté du Québec (**48** policiers), du Cégep (**113** étudiants et un kiosque Stages et emplois), de l'UQAT (**20** étudiants), auprès de différents organismes communautaires ou d'activités dans le milieu (Centre de prévention suicide de Malartic, Pratiques communautaires à Val-d'Or, rencontre avec la députée Sylvie Bérubé, tournage de capsules informatives LSJPA, plusieurs rencontres des partenaires PMRG, Panel « Droit des enfants », AGA du ROC VO, etc.). Nous avons également fait, récemment, un envoi massif de notre offre de services à travers l'Abitibi-Témiscamingue.

A woman with long blonde hair, wearing a dark red sweater and light blue jeans, is holding a large, light-colored wooden gear. She is looking down at the gear with a slight smile. The background is a soft, out-of-focus indoor setting.

ASSOJAQ

À l'échelle provinciale, Liaison-Justice fait partie de l'Association des organismes de justice alternative du Québec avec 13 autres OJA membres. Ce regroupement se veut une opportunité de demeurer à l'affût des développements provinciaux en lien avec la LSJPA, la justice réparatrice, la médiation citoyenne et les initiatives locales des membres. De plus, ayant à cœur le développement organisationnel de l'association, ce sont maintenant les 14 directions des différents OJA qui siègent au conseil d'administration de l'ASSOJAQ. Ainsi, cela permet à chacun de faire valoir son droit de parole afin d'avoir une représentation juste de la réalité de chacun.

Dans un esprit de rassemblement, de concertation, d'engagement et de développement, l'ASSOJAQ organise annuellement un congrès. Cette année, ce sont deux employées de notre équipe qui y ont participé. Elles ont pu assister à l'assemblée générale annuelle, découvrir de nouveaux projets et initiatives, en plus d'en apprendre davantage sur l'historique des partenariats en LSJPA. Elles ont également présenté un kiosque de Liaison-Justice, tout comme l'ensemble des OJA présents. De plus, au sein de l'ASSOJAQ, plusieurs comités de travail sont volontairement formés d'intervenants et/ou de directions provenant des OJA membres afin de s'interroger sur les enjeux provinciaux et s'impliquer dans la mise en place d'actions visant à contrer les problématiques identifiées. Cette année, l'équipe de Liaison-Justice s'est impliquée dans les comités suivants : ingénierie de la médiation, médiation citoyenne, ressources humaines, LSJPA, communications externes, logiciel statistique, PMRG, codéveloppement professionnel. Les intervenants ont également participé à une journée d'échanges et de formations.

Puis, un autre changement au sein de l'association cette année est l'actualisation de sa mission : L'ASSOJAQ est un regroupement provincial qui représente, soutien et mobilise des organismes communautaires autonomes qui œuvrent à prévenir et à réaliser de l'intervention en matière de criminalité par des pratiques alternatives afin d'améliorer les milieux de vie.

ORGANISMES D'ACCUEIL

Chaque année, à travers l'Abitibi-Témiscamingue et certaines villes ou municipalités du Nord-du-Québec, plusieurs organismes communautaires et services publics accueillent la clientèle en vue de la réalisation de leur mesure de travaux, que ce soit communautaires, bénévoles ou compensatoires. Ils choisissent de les aider et de faire la différence dans leur vie. Ils acceptent de leur faire confiance, malgré les mauvais choix qu'ils ont faits. Ces organismes croient certes qu'une personne ne se distingue pas par son délit et qu'elle a droit à une seconde chance. Les intervenants de Liaison-Justice se sentent choqués de partager cette collaboration avec autant d'organismes de la région et tiennent à souligner leur implication. Cette année, ce sont **2756** heures de travaux qui ont été réalisées auprès de ces organismes.

Centre de Bénévolat de la Vallée-de-l'Or
Centre de Santé Kitcisakik
Club de boxe de Rouyn-Noranda
Communauté - Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
Corporation des cimetières de Val-d'Or
Cree Nation of Washaw Sibi
École Amikobi
École Amik-Wiche
École Gilbert-Théberge
École Rivière-des-Quinze
Fabrique Sainte-Gertrude de Manneville
Garderie Jardin des Merveilles
La Piaule de Val-d'Or
Liaison-Justice
Maison de la Source Gabriel
Maison St-André
Municipalité de Palmarolle
Recyclonord/Le Filon vert
Refuge La Bonne Étoile
Ressourcerie Bernard-Hamel
Service d'entraide familiale de Val-d'Or
SPCA - Val-d'Or
Technobois
Timiskaming First Nation
Ville d'Amos
Ville de Matagami - Centre civique
Ville de Rouyn-Noranda
Ville de Senneterre
Ville de Val-d'Or - Service sports et plein air

BILAN STATISTIQUE LSJPA

155

NOUVEAUX DOSSIERS

115 garçons et 40 filles

200

MESURES RÉFÉRÉES

17 mesures extrajudiciaires

103 sanctions extrajudiciaires

79 peines spécifiques

1 code de procédure pénal

104

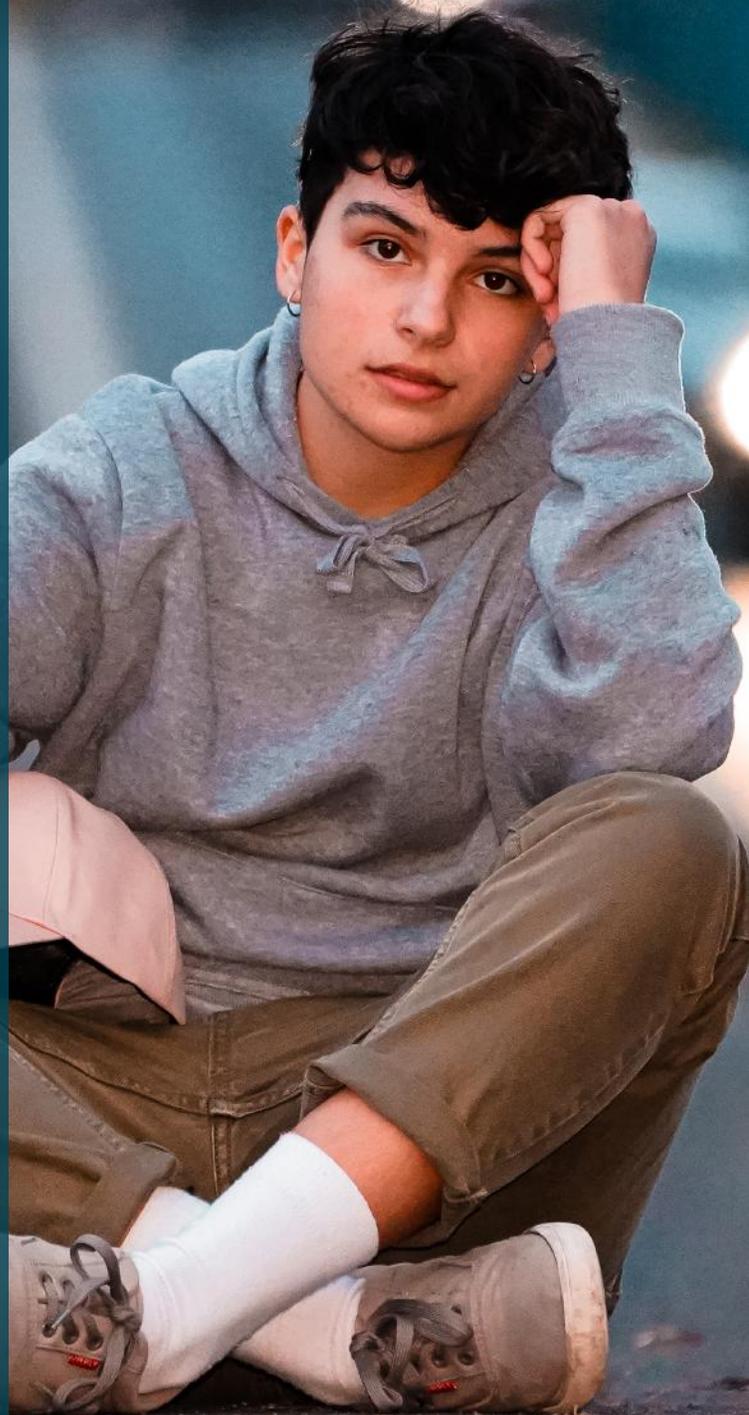
CONSULTATIONS VICTIMES

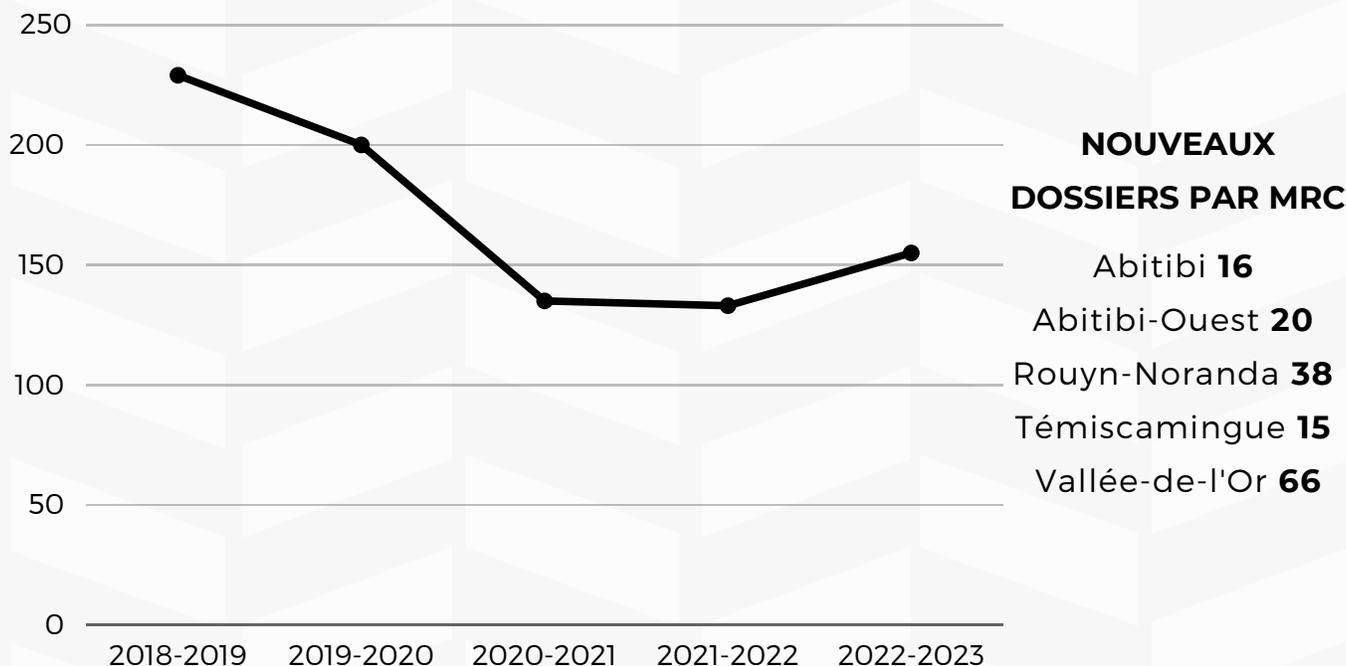
108 : 2021-2022

59 : 2020-2021

165 : 2019-2020

144 : 2018-2019





1er niveau de la LSJPA : Mesures extrajudiciaires (MEJ)

Programme de Renvoi : **17**

2e niveau de la LSJPA : Sanctions extrajudiciaires (SEJ)

Mesures de réparation envers la personne victime : **32**

Mesures de réparation envers la communauté : **35**

Développement des habiletés sociales : **36**

3e niveau de la LSJPA : Peines spécifiques (PS)

Mesures de réparation envers la personne victime : **5**

Mesures de réparation envers la communauté : **44**

Développement des habiletés sociales : **30**

Total des mesures référées (SEJ et PS) : 182

Liste des délits LSJPA

Partie III : Armes à feu et autres armes offensives (19)

- 85, 86 : usages des armes à feu **2**
- 88 à 96 : infractions relatives à la possession **9**
- 91(2)(3) : possession non autorisée armes prohibées ou à autorisation restreinte **7**
- 99 à 101 : trafic d'armes **1**

Partie IV : Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice (19)

- 119 à 139 : corruption et désobéissance **11**
- 140 : méfait public **1**
- 145(2) à 145(5.1) : omission de comparaître ou de se conformer à condition **7**

Partie V : Infractions d'ordre sexuel, actes contraires aux bonnes mœurs, inconduite (31)

- 151 à 153.1 : contacts sexuels et incitation à des contacts sexuels **10**
- 163 à 172.1 : corruption de mœurs **17**
- 173 et 174 : actions indécentes et exhibitionnisme **2**
- 175 : troubler la paix **1**
- 177 : intrusion de nuit **1**

Partie VIII : Infractions contre la personne et la réputation (138)

- 249 à 254 : conduites dangereuses, fuites, facultés affaiblies **5**
- 264 : harcèlement criminel **9**
- 264.1 : proférer des menaces **25**
- 265 : voies de fait **55**
- 267 : agression armée ou infliction de lésions corporelles **4**
- 267a) : voies de fait armées **10**
- 270, 270.1 : voies de fait contre un agent de la paix **14**
- 271 : agression sexuelle **11**
- 279 à 283 : enlèvement, prise d'otages, rapt et séquestration **5**

Partie IX : Infractions contre les droits de propriété (54)

- 322 à 333 : vol **7**
- 334b) : vol de \$5000 et moins **15**
- 335 à 342 : infractions ressemblant aux vols **1**
- 348 à 350 : introduction par effraction **18**
- 351(2) : déguisement dans un dessein criminel **1**
- 354 : possession de biens criminellement obtenus **1**
- 355b) : recel ne dépassant pas \$5000 **1**
- 361 à 427 : escroquerie, faux, fraudes et supposition de personnes **10**

Partie XI : Actes volontaires et prohibés concernant certains biens (45)

- 430(1) : méfaits **2**
- 430(3) : méfaits de plus de \$5000 **16**
- 430(4) : méfaits de \$5000 et moins **24**
- 433 à 436.1 : crime d'incendie **2**
- 444 à 447 : blesser, tuer et cruauté envers les animaux **1**

Partie XIII : Tentatives - complots - complices (1)

- 463 à 467.2 : tentative et complot **1**

Lois connexes (14)

- LSJPA : A 137 : défaut de se conformer à une décision **10**
- Loi sur les stupéfiants : 4 : possession de substances **1**
- Loi sur les stupéfiants : 5(1) : trafic de substances **1**
- Loi sur les stupéfiants : 5(2) : possession en vue de trafic **1**
- Règlements municipaux **1**

Total : 321 délits



BILAN STATISTIQUE PMRG

63

NOUVEAUX DOSSIERS

41 hommes et 22 femmes

54

MESURES CHOISIES PAR LES ACCUSÉS

- 31 dédommagements financiers
- 10 ateliers de sensibilisation
- 11 services à la collectivité
- 1 versement à la victime
- 1 médiation

**On ne peut pas changer les gens. On peut juste leur
montrer un chemin, puis leur donner envie de l'emprunter.**

- Laurent Gounelle



